

# Guide de l'étudiant

Année académique 2016-2017

# Informations générales



# Mémento universitaire

**Guide de l'étudiant**

**Année académique 2016-2017**

## Le libre examen

Dans ULB, il y a le « **L** » de **libre**. Que signifie-t-il pour nous ? Il renvoie à l'attitude du libre examen, celle de l'homme libre, qui ne se soumet à aucun dogme, à aucune idée totalitaire, quelle qu'elle soit.

Ce « **L** » de **liberté** signifie donc que nous nous engageons moralement à ce que notre conscience reste toujours libre. Cela signifie que dans leurs enseignements, les professeurs de notre université vont vous éveiller à l'esprit critique et vous former à cette pratique du libre examen.

*« L'Université libre de Bruxelles fonde l'enseignement et la recherche sur le principe du libre examen.*

*Celui-ci postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance de jugement. »*

(article 1er des statuts de l'ULB)

Depuis sa création, notre Université a cultivé la flamme de la liberté; elle s'est toujours montrée indépendante et **engagée** dans tous les grands combats de la démocratie, des libertés individuelles et du respect des droits de l'Homme.



[www.ulb.be/solidaire/engagee.html](http://www.ulb.be/solidaire/engagee.html)

## Mémorandum personnel

---

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse privée : .....

Adresse du kot : .....

.....

GSM : .....

E-mail : .....

En cas d'urgence,  
veuillez prévenir : .....

.....

# Table des matières

---

## L'étudiant à l'ULB

<b>Que devez-vous faire d'emblée ?</b> .....	8
Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant .....	8
Activer votre Net ID personnel.....	8
Consulter le portail MonULB.....	8
L'appli Mobile MonULB .....	8
Consulter votre horaire de cours sur GeHol.....	9
Accéder à l'Université Virtuelle .....	9
Que pouvez-vous faire pour nous aider à améliorer la qualité de nos services ? .....	10

## Que devez-vous savoir ?

<b>Vos droits et vos obligations</b> .....	10
Règlement général des études et de discipline.....	10
Paiement des droits d'inscriptions .....	11
Session d'examens de janvier .....	11
Documents d'information, certificats et attestations.....	11
Procédures d'allègement.....	11
Cas particuliers.....	12
Cours isolés.....	12
Cours isolés complémentaires .....	12
Certificats d'octroi de crédits, d'ajournement et de fréquentation.....	12
Délibérations et proclamations des résultats (Règlement des examens et du jury) .....	13

## L'organisation de l'ULB.....

<b>L'organisation et la gestion de l'ULB</b> .....	13
Le Conseil d'administration et le président du CA .....	13
Le Conseil académique (COA) et le recteur .....	14
Les Conseils facultaires et les doyens .....	14
La participation étudiante et les élections.....	15
FEF et UNECOF .....	15
<b>Organisation des études à l'ULB</b> .....	15
Décret « Paysage » en Communauté française : bon à savoir...15	
En quelques mots .....	16
Comment ça marche ?.....	16
Et après ? .....	17

<b>Les Services aux étudiants</b> .....	<b>18</b>
<b>A – Votre campus, au quotidien</b> .....	<b>18</b>
S'installer. S'inscrire .....	18
Campus.....	18
Accès.....	19
Se loger.....	21
Restaurants et commerces.....	21
La sécurité (Surveillance générale & objets perdus) .....	22
Le Service des assurances .....	22
<b>B – Des aides, tout au long de vos études</b> .....	<b>23</b>
Le Service social étudiants (SSE) .....	23
Étudiants et Handicap (CEFES) .....	24
Le Service InfOR-études .....	24
Le Service médical.....	24
L'asbl Aimer à l'ULB.....	25
PsyCampus .....	25
Les Crèches.....	25
<b>C – Étudier, en mettant toutes les chances de son côté</b> .....	<b>26</b>
Promotion de la réussite .....	26
Notes de cours en ligne.....	26
Accès aux salles informatiques.....	27
Bibliothèques de l'ULB (Library & Learning Centres).....	27
Carte « de lecteur »... et carte « de paiement et d'accès » .....	28
Les lieux d'études à votre disposition .....	28
Le Plan Langues & autres appuis .....	29
Les Archives et la Réserve précieuse.....	30
Les Éditions de l'Université .....	30
Les Presses universitaires de Bruxelles asbl (Librairies).....	30
Le Service de mobilité étudiante.....	30
<b>D – Vivre l'Université, intensément</b> .....	<b>31</b>
S'informer .....	31
Le Bureau des étudiants administrateurs (BEA) .....	31
Les Cercles et Associations étudiantes.....	31
Le Service environnement & mobilité.....	32
Le Student Green Office.....	32
ULBJob .....	33
Le Tutorat (asbl Schola ULB).....	33
ULB Culture .....	33
Le Réseau des musées.....	33
PointCulture ULB.....	34
ULB Sports .....	34
ULB... demain Alumni !.....	34
<b>E – Quelques liens utiles</b> .....	<b>35</b>

**Au verso, votre mémento facultaire**



## **Que devez-vous faire d'emblée :**

- 1. Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant**
- 2. Activer votre Net ID personnel**
- 3. Consulter le portail MonULB**
- 4. Consulter votre horaire de cours sur GeHol**
- 5. Consulter l'Université Virtuelle**

# L'ULB & VOUS

# Que devez-vous faire d'emblée ?

---

## Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant

Après le paiement des droits d'inscription (minerval), vous avez reçu plusieurs documents dont votre carte d'étudiant. Il est très important que vous vérifiez les différentes mentions qui y sont reprises. Une erreur dans ces informations peut entraîner certains désagréments (interdiction de fréquenter la bibliothèque, de présenter les examens, invalidation du diplôme...). Vérifiez donc vos nom, prénom, date et lieu de naissance ainsi que le mnémonique (code) de votre année d'études.

Si vous constatez une erreur, contactez au plus vite le Service des inscriptions afin de la faire corriger.

## Activer votre Net ID personnel

Tout étudiant (pré) inscrit à l'ULB reçoit une adresse e-mail délivrée par l'Université ainsi qu'un accès à toute une série de fonctionnalités décrites ci-dessous. Il est indispensable que l'étudiant active ce Net ID pour obtenir un accès aux canaux officiels de communication de l'Université que sont le portail MonULB, l'Université Virtuelle et son adresse électronique ULB.

Les étudiants de l'Université ont accès aux ordinateurs dans les salles informatiques et dans les bibliothèques.

Pour activer votre Net ID (votre compte utilisateur personnel), rendez-vous sur la page : <https://idsapp.ulb.ac.be/pam/pamsignup.php?language=fr>

## Consulter le portail MonULB

**Le portail MonULB est l'un des canaux officiels d'information et de communication vers l'ensemble des étudiants.** Il vous permet d'accéder, à tout moment, à tous les services et à toutes les ressources de l'Université libre de Bruxelles. Vous y retrouverez toutes les informations qui vous concernent directement (valves électroniques, horaires, e-mail, Université Virtuelle, choix des cours à option, accès aux ressources informatiques...). Sur cet espace en ligne qui vous est propre, vous pouvez également ajouter des pages pour les services qui vous intéressent plus particulièrement (bibliothèques, sports...).

Pour découvrir toutes les fonctionnalités de MonULB, rendez-vous sur [www.monulb.be](http://www.monulb.be)

Attention, le login et le mot de passe permettant d'accéder au portail sont identiques à ceux de l'adresse e-mail ULB. Il est donc indispensable que votre adresse e-mail étudiant soit activée afin d'accéder à MonULB.

## L'appli Mobile MonULB

L'ULB a développé une application maison à destination de ses étudiant-e-s ! Gratuite et téléchargeable sur l'App Store, Google Play et Windows Store. Elle permet notamment de consulter, de façon personnalisée, les horaires de cours et les annonces facultaires, de recevoir ses notes d'examens dès leur

publication, directement sur smartphone ou sur tablette. Parmi ses fonctionnalités, l'application MonULB offre également de vérifier l'état de son inscription à son programme d'études, consulter la liste de ses cours et horaires, etc.

## Consulter votre horaire de cours sur GeHol

### Rendez-vous sur le portail MonULB :

Gehol est l'interface de visualisation des horaires de cours et examens. Via l'onglet « **ACCUEIL** », consultez l'horaire de votre année d'études (et plus particulièrement celui de votre « série » si vous êtes dans une faculté à laboratoire) ou d'un cours en particulier.

Vous pouvez également consulter votre horaire de cours directement via la page : <http://gehol.ulb.ac.be/gehol/>

**ATTENTION :** les horaires et locaux peuvent rencontrer des changements de dernière minute. Il est donc conseillé de vous connecter au minimum une fois par semaine sur le portail...

## Accéder à l'Université Virtuelle

L'Université Virtuelle (<http://uv.ulb.ac.be/>) est le campus virtuel officiel de l'ULB, où vous trouverez toutes les informations et documents (notes de cours, exercices, tests en ligne, tutoriels, podcasts, MOOCs...) liés à vos cours. Pour vous connecter, il vous suffit d'utiliser votre NetID (votre identifiant numérique ULB). Une fois connecté, vous aurez automatiquement accès à la liste de vos cours.

Attention, les matériaux hébergés au sein de l'UV sont protégés par le droit d'auteur. Veillez à ne pas les diffuser sur Internet (sur les réseaux sociaux par exemple) sans autorisation du titulaire, et ce d'autant plus que certains réseaux sociaux (comme Facebook) revendiquent des droits sur les données qui y sont publiées !

### Consulter vos fiches de cours

Les « fiches cours » répondent au décret du 7 novembre 2013, lequel exige — dans un souci de transparence vis-à-vis de l'étudiant qui construit son programme progressivement — que chaque unité d'enseignement au sein d'un programme soit décrite de la façon la plus complète possible, avec une série d'informations allant de l'intitulé de cours aux modes d'évaluation, etc.

**Ces informations sont également très utiles pour l'étudiant en mobilité** qui construit son « learning agreement » avant son déplacement et qui a donc besoin de connaître ces éléments bien avant celui-ci.

**NB :** Nous vous invitons vivement par ailleurs à assister :

- à la Journée d'accueil pour les nouveaux étudiants (JANE) qui est organisée le vendredi 16 septembre au Solbosch et le lundi 19 septembre à Erasme (Journée d'accueil du Pôle Santé, JAPS). Vous y recevrez une série d'informations pratiques et utiles pour votre nouvelle vie d'étudiant. Vous trouverez plus de détail en visitant ce lien : [www.ulb.be/jane](http://www.ulb.be/jane)
- à la première journée de cours qui est fixée au lundi 19 septembre.

## Que pouvez-vous faire pour nous aider à améliorer la qualité de nos services ?



### Nouveaux étudiants à l'ULB : votre avis nous intéresse !

Lorsque vous ouvrirez le portail MonULB, vous aurez l'attention attirée par ce logo et la mention « enquête nouveaux inscrits ».

Cette enquête est importante pour l'ULB mais également pour les futurs étudiants. Elle vise à mieux comprendre les mécanismes liés au choix des études (Comment avez-vous choisi vos études ? Quelles sont les informations ou les activités qui vous ont aidé dans ce processus ?) ainsi que les facteurs de réussite des études (Comment vous y êtes-vous préparés ? Avez-vous suivi des cours préparatoires ?).

Vos réponses à ces questions nous intéressent : parce qu'elles nous permettront d'aider plus adéquatement ceux qui vous suivront mais aussi parce que nous sommes convaincus qu'en ciblant ces facteurs, nous pourrons agir plus efficacement en faveur de la réussite de nos étudiants. Tout comme vous, ces enjeux nous tiennent à cœur.

Nous espérons ainsi que vous contribuerez à cette recherche en répondant, dès aujourd'hui, à **l'enquête** que vous trouverez à l'adresse [www.monulb.be](http://www.monulb.be). Y répondre vous prendra moins de 15 minutes... et peut vous permettre de gagner un bon d'achat aux PUB.

Vous hésitez, vous souhaitez davantage de précisions ?

N'hésitez pas à contacter le service InfOR-études au 02/650.36.36 ou via [enquete\\_nouveaux\\_inscrits@ulb.ac.be](mailto:enquete_nouveaux_inscrits@ulb.ac.be)

### Évaluation des enseignements

L'évaluation institutionnelle des enseignements par les étudiants est organisée par l'ULB. Elle a lieu dès que les enseignements sont terminés. Elle se déroule en deux campagnes d'enquête en ligne après les sessions de janvier et de juin. L'étudiant répond anonymement à un questionnaire pour chaque enseignement auquel il a participé. Chaque questionnaire est analysé et les résultats sont envoyés aux enseignants et à la commission pédagogique facultaire.

Les étudiants et les enseignants ont l'obligation de participer à ces évaluations, qui ont essentiellement comme objectif d'améliorer la qualité des enseignements donnés.

### Que devez-vous savoir ?

#### Vos droits et vos obligations

##### Règlement général des études et de discipline

Nous vous rappelons que vous vous êtes engagé à prendre connaissance du Règlement général des études. Celui-ci est consultable via le lien suivant : [www.ulb.be/ulb/greffe/documents/etudiants.html](http://www.ulb.be/ulb/greffe/documents/etudiants.html)

Problème disciplinaire, fraude, plagiat ? Le règlement de discipline de l'Université est explicite, des sanctions sévères peuvent être prises. Nous vous invitons à consulter ce règlement via le lien suivant :

[www.ulb.be/ulb/greffe/documents/docs/REGLEMENT-DISCIPLINE-ETUDIANTS.pdf](http://www.ulb.be/ulb/greffe/documents/docs/REGLEMENT-DISCIPLINE-ETUDIANTS.pdf)

**Certaines spécificités de règlements propres à chaque faculté peuvent exister. Adressez-vous au secrétariat de votre faculté pour toutes précisions ou consultez le règlement des examens et des jurys de votre faculté via le lien suivant : [www.ulb.be/ulb/greffe/documents/reglements-examens-jurys.html](http://www.ulb.be/ulb/greffe/documents/reglements-examens-jurys.html).**

**NB : Concernant le plagiat**, un didacticiel de sensibilisation créé par les Archives & Bibliothèques de l'ULB est à votre disposition : [www.bib.ulb.ac.be/fr/aide/eviter-le-plagiat/index.html](http://www.bib.ulb.ac.be/fr/aide/eviter-le-plagiat/index.html)

Par ailleurs, tout étudiant devra se conformer aux dispositions sécuritaires relatives aux activités d'apprentissage auxquelles il participe. Dans le cadre d'un stage, d'une mobilité, d'une activité organisée en dehors des murs de l'Université, l'étudiant se conformera aux dispositions réglementaires du partenaire.

### **Paiement des droits d'inscriptions**

Le paiement des droits d'inscription doit être effectué le plus rapidement possible après validation de l'inscription. Les attestations d'inscription ainsi que la carte d'étudiant ne seront délivrées et envoyées par courrier postal qu'après réception du paiement sur le compte du Service des inscriptions.

Les délais sont les suivants :

- 10 % au moins versé pour octobre 2016 (paiement enregistré par l'ULB au plus tard le 31 ! — édition des attestations et de la carte), faute de quoi l'inscription de l'étudiant sera annulée ;
- le solde éventuel pour le 4 janvier 2017, faute de quoi l'étudiant n'aura plus accès ni aux examens ni aux activités d'apprentissage pour l'année en cours ; en outre, son année sera comptabilisée comme un échec et la dette restera exigible.

Les règles applicables aux étudiants boursiers sont décrites à la rubrique Service social étudiant

### **Session d'examens de janvier**

Pour les étudiants de 1<sup>re</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle, la participation à la totalité des épreuves de fin de 1<sup>er</sup> quadrimestre est une condition d'admission aux autres épreuves de l'année académique.

## **Documents d'information, certificats et attestations**

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents officiels de l'Université (conseil d'administration, règlements généraux, calendriers académiques, élections...) en visitant la page : [www.ulb.be/ulb/greffe/documents/index.html](http://www.ulb.be/ulb/greffe/documents/index.html)

D'autres documents officiels (formulaires d'allègement d'études, certificats et attestations) sont évoqués dans les points suivants.

## **Procédures d'allègement**

Un étudiant peut décider, de commun accord avec les autorités académiques, d'alléger le programme d'une année d'études sur deux années académiques (règlement général des études :

[www.ulb.be/ulb/greffe/documents/etudiants.html](http://www.ulb.be/ulb/greffe/documents/etudiants.html)).

Cette décision doit être prise dès l'inscription, en début d'année académique et fait l'objet d'une convention entre l'étudiant et les autorités académiques, conclue au plus tard le 31 octobre. Les termes de la convention sont repris dans le formulaire prévu à cet effet par le Service des inscriptions et disponible sous ce lien :

[www.ulb.be/enseignements/inscriptions/allegement.html](http://www.ulb.be/enseignements/inscriptions/allegement.html)

À l'issue de l'année académique, l'étudiant sera dans tous les cas amené à devoir se réinscrire à la suite de son programme.

### **Cas particulier des étudiants inscrits à la 1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle.**

Par dérogation à la règle générale, les étudiants de 1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle peuvent également demander l'allègement et/ou une réorientation à l'issue des épreuves de la fin du 1<sup>er</sup> quadrimestre, et au plus tard le 15 février. Le contenu du programme d'allègement est fixé par les autorités académiques en concertation avec l'étudiant et après une analyse personnalisée de sa situation.

Des formulaires spécifiques d'allègement et de réorientation seront publiés en temps utile sur le site des inscriptions :

[www.ulb.be/enseignements/inscriptions/](http://www.ulb.be/enseignements/inscriptions/)

Des dispositions spécifiques sont applicables aux étudiants inscrits dans un cursus de médecine.

(NB : voir aussi partie facultaire)

### **Cours isolés**

Des personnes peuvent, en dehors de toute inscription régulière, être admis à suivre des cours isolés. Ils ont dans ce cas un statut d'élève libre qui ne permet pas d'obtenir d'attestations officielles de nature sociale ou fiscale ni de visa. Le nombre maximal de crédits autorisés en tant qu'élève libre est limité à 15. L'autorisation de suivre les cours doit être accordée, pour chaque cours, par son titulaire et approuvée par les autorités facultaires.

### **Cours isolés complémentaires**

Tout étudiant de l'Université peut moyennant accord des titulaires prendre inscription à 15 crédits de cours isolés complémentaires maximum et ce, moyennant paiement. Il ne s'agira bien sûr pas de cours de son cycle d'études.

Les inscriptions aux cours complémentaires sont possibles jusqu'au 31 octobre. Les modalités d'inscription sont disponibles sur le site facultaire.

Le montant des droits d'inscription est fixé, en 2016 - 2017 à 35 € par crédit.

Pour introduire une demande d'inscription, il convient de compléter le formulaire d'inscription approprié qui sera disponible à la page :

[www.ulb.be/enseignements/inscriptions/cours-isoles.html](http://www.ulb.be/enseignements/inscriptions/cours-isoles.html)

### **Certificats d'octroi de crédits, d'ajournement et de fréquentation**

L'étudiant qui souhaite obtenir une attestation trouvera toutes les indications utiles à la page [www.ulb.be/enseignements/inscriptions/attestation.html](http://www.ulb.be/enseignements/inscriptions/attestation.html) du site web du Service des inscriptions.

## Délibérations et proclamations des résultats

Les autorités académiques constituent un jury pour chaque cycle d'études. Celui-ci est chargé de proposer et valider les programmes individuels de l'étudiant tout au long du cycle, de sanctionner l'acquisition des crédits, de proclamer la réussite d'un programme d'études et de conférer le grade académique qui sanctionne le cycle correspondant.

Le jury délibère sur base des évaluations portant sur les acquis de chaque étudiant pour chacune des unités d'enseignement suivies durant l'année académique. Le jury statue souverainement et collégalement. Ses décisions sont motivées. Les décisions du jury sont rendues publiques par proclamation, puis affichage pendant les quinze jours qui suivent la proclamation. Sur simple demande après la proclamation, l'étudiant reçoit son relevé de notes. L'étudiant doit s'adresser au secrétariat de sa faculté pour obtenir **le règlement des examens et du jury** qui le concerne. Celui-ci est également disponible sur la page du Greffe :

[www.ulb.be/ulb/greffe/documents/reglements-examens-jurys.html](http://www.ulb.be/ulb/greffe/documents/reglements-examens-jurys.html)

---

## L'organisation de l'ULB

### L'organisation et la gestion de l'ULB

**L'article premier** de ses statuts organiques stipule que l'Université libre de Bruxelles fonde l'enseignement et la recherche sur le principe du libre examen. Celui-ci postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance de jugement.

**L'article deux** des mêmes statuts énonce que l'Université fonde son organisation sur la démocratie interne, l'indépendance, l'autonomie et la solidarité. La démocratie interne postule la garantie de l'exercice des libertés fondamentales à l'intérieur de l'Université et la vocation des corps constitutifs de la communauté universitaire à participer, avec pouvoir délibératif, à la gestion de l'Université et au contrôle de cette gestion.

Conformément à ces deux articles, la gestion de l'Université est basée sur le principe de **la participation active de chacune de ses composantes**.

L'Université est dotée d'organes centraux que sont, principalement, **le Conseil d'administration et le Conseil académique**. La **décentralisation académique** se fait par les facultés et entités d'enseignement et de recherche indépendantes, elles-mêmes dotées d'un Conseil facultaire, d'École ou d'Institut. Chacune de ces instances dispose de commissions consultatives d'avis. Des **représentants des étudiants** participent à tous les niveaux de pouvoir.

**Une Assemblée plénière** comptant 46 membres effectifs se réunit au moins une fois par an ; elle approuve, entre autres, les comptes annuels et le rapport d'activités de l'Université.

### Le Conseil d'administration et le président du CA

Présidé depuis le 1er janvier 2016 par Pierre Gurdjian, le Conseil d'administration a en charge la gestion générale de l'Université, de ses finances, de son patrimoine et de ses infrastructures. Il établit le budget et les comptes annuels et fixe le cadre des personnels et des services. Il est composé de

vingt membres, dont quatre étudiants et trois personnes représentatives de la vie sociale, politique, économique et culturelle du pays ayant témoigné de leur attachement à l'ULB. Le recteur y siège également.

Les membres du Conseil d'administration élisent le président du CA en dehors des membres de la communauté universitaire employés à plus d'un tiers par l'institution. Le mandat du président est de quatre ans, renouvelable une fois pour une même durée.

Le Conseil d'administration s'est constitué des **commissions permanentes à compétence d'avis**, dont la Commission des affaires sociales étudiantes (CASE) et la Commission culturelle (COCU). Il dispose également d'un Conseil de l'informatique et d'une Commission hospitalière. D'autres instances existent encore. Toutes effectuent un travail préparatoire d'instruction de dossiers et de propositions de décisions.

Le Conseil d'administration désigne le directeur général, assurant la direction de l'administration de l'Université, que celle-ci relève des facultés et entités ou des départements généraux.

### **Le Conseil académique (COA) et le recteur**

Présidé actuellement par le recteur, Yvon Englert, le Conseil académique définit et exécute la politique académique et scientifique de l'Université : enseignement, recherche, relations internationales, formation continue, etc. Il nomme aux emplois du corps académique et du corps scientifique. Il est composé de vingt-six membres, dont six étudiants.

Le Conseil académique est aussi constitué des **commissions permanentes à compétence d'avis**, dont le Conseil des études, le Conseil de la recherche et le Conseil des relations internationales. Il dispose également d'un Conseil de l'information documentaire et d'autres instances. Toutes exercent les mêmes fonctions de préparation de dossiers dans les matières qui les concernent.

Le recteur est élu par le corps académique pour une durée de quatre ans. Son mandat peut être renouvelé une fois, pour une même durée. La dernière élection a eu lieu au mois de mai 2016. Le nouveau recteur, Yvon Englert, est entré en fonction à l'occasion de cette rentrée de septembre (il succède ainsi à Didier Viviers). Il est issu d'une des facultés et entités relevant des sciences exactes : de la Faculté de Médecine. Le recteur est l'autorité disciplinaire du corps académique, du corps scientifique et des étudiants.

### **Les Conseils facultaires et les doyens**

L'ULB comprend douze facultés et entités : Philosophie et Sciences sociales, Lettres, Traduction et Communication, Droit et Criminologie, Solvay Brussels School of Economics and Management, Sciences psychologiques et de l'éducation, Architecture, Sciences, École polytechnique de Bruxelles, Médecine, Pharmacie, Sciences de la motricité et École de Santé publique.

Dans les limites fixées par le Conseil d'administration et le Conseil académique, elles sont gérées par un Conseil facultaire, d'école ou d'institut, présidé par un doyen (ou un président). La composition de ces organes est semblable à celle du CA et du COA, avec des représentants de tous les corps, dont des étudiants. Comme au niveau central, ces conseils disposent de commissions facultaires consultatives.

Pour être complet, mentionnons l'École interfacultaire de bioingénieurs (rattachée aux facultés des Sciences et de Polytechnique), ainsi que l'Institut d'Études européennes.

## **La participation étudiante et les élections**

Depuis 1968, dans un souci de démocratie, les étudiants participent aux structures de décision de l'Université. Ils désignent, via le Conseil des étudiants, des membres appelés à siéger au Conseil d'administration et au Conseil académique et, par extension, dans les commissions d'avis. Il élisent également des représentants dans les Conseils facultaires, d'école ou d'institut ».

Cette participation à la gestion de l'institution, avec voix délibérative, est un moyen idéal pour les étudiants de comprendre que la liberté s'associe nécessairement à la responsabilité. Des candidatures sont attendues pour chaque niveau de pouvoir. Les différentes élections ne sont valables que si un seuil minimum de participation est atteint.

## **Votre vote est indispensable à chaque élection FEF et Unécof**

Une représentation étudiante est également assurée au niveau de la Communauté française (qui légifère en matière d'enseignement) par des organisations qui fédèrent diverses organisations locales. Il y en a deux qui sont actuellement reconnues : la Fédération des étudiants francophones (FEF) et l'Union des étudiants de la Communauté française (Unécof).

FEF : [www.fef.be](http://www.fef.be)

Unécof : [www.unecof.be](http://www.unecof.be)

## **Organisation des études à l'ULB**

En novembre 2013, le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un décret redéfinissant l'enseignement supérieur en Communauté française, encore appelé « décret Paysage ». Au-delà de modifications relatives aux structures institutionnelles de l'enseignement supérieur, le décret Paysage définit une nouvelle organisation des études passant d'un système organisé en année d'études à un système fonctionnant par accumulation de crédits axé sur le programme individuel de l'étudiant (PAE) impliquant une plus grande flexibilité du parcours.

Ce décret poursuit le processus entamé il y a plus de 10 ans par le décret dit « de Bologne », qui harmonisait le fonctionnement de l'enseignement supérieur au niveau de l'espace européen. L'objectif poursuivi : harmoniser l'ensemble des systèmes universitaires et faciliter ainsi la mobilité des étudiants et des diplômés à travers l'espace européen.

Le décret Paysage ne change pas la structure des études qui restent organisées en 3 cycles – Bachelier, Master, Doctorat – ni la mesure de la charge de travail des étudiants qui reste exprimée en crédits – un crédit représentant forfaitairement une charge de 30 h consacrées à différentes activités d'apprentissage, que ce soit la participation à un cours magistral, une séance de laboratoire, des travaux en bibliothèques ou une étude personnelle.

## En quelques mots

Une année d'études pour un étudiant à temps plein représente 60 crédits (c'est-à-dire une charge moyenne de 1800 heures de travail).

Les cursus initiaux sont constitués de deux cycles :

- le premier de 180 crédits conduit au titre de Bachelier.

Cette formation de base offre une approche générale de la discipline et vous permet de développer les capacités d'autonomie, d'esprit critique, de créativité... propres à la formation universitaire. Ce titre n'est pas professionnalisant.

- le second de 120 crédits conduit au titre de Master (avec l'exception des titres de médecin et médecin vétérinaire obtenu après un second cycle de 180 crédits et de plusieurs Masters organisés en 60 crédits).

Au cours du Master, vous approfondissez les connaissances acquises en BA et choisissez une spécialisation. Le Master peut éventuellement comporter une finalité : didactique si vous vous destinez à l'enseignement ; approfondie pour vous mener vers le secteur de la recherche scientifique ; et enfin, spécialisée pour aborder le monde professionnel.

Le programme de Master comprend un mémoire, travail personnel de fin d'études valorisé pour 15 à 30 crédits. Un diplôme de premier cycle dans une discipline vous permet d'accéder directement au Master de la même discipline, mais d'autres parcours sont possibles à l'issue de vos études de premier cycle. Un vaste choix de nouvelles orientations s'offre à vous.

## Comment ça marche ?

Pour chaque cursus de premier ou de second cycle, les autorités académiques définissent un programme d'études. Celui-ci comprend des enseignements obligatoires et, éventuellement, des enseignements au choix de l'étudiant. Chaque cours (désigné maintenant par le vocable UE pour Unité d'Enseignement) est caractérisé par un nombre de crédits qui représente la charge de l'étudiant.

À l'ULB, toutes les UE ont un poids de 5 ou multiple de 5 crédits, exception faite des programmes organisés avec des partenaires extérieurs à l'université. Pour chaque UE réussie, vous vous verrez attribuer un nombre de crédits correspondant au poids de cette UE. Lorsque vous aurez accumulé suffisamment de crédits (au moins 180 pour le premier cycle, 120 pour le second, dont l'ensemble des UE obligatoires du programme) le jury délibérera et vous délivrera le diplôme correspondant.

Il est également important de savoir que le programme d'un étudiant qui s'inscrit pour la première fois à un premier cycle correspond obligatoirement aux 60 premiers crédits du programme d'études du cycle, sauf allègement éventuel. Ce n'est que lorsque vous aurez réussi au moins 45 crédits de cette première année que vous serez autorisé à poursuivre dans le cursus.

Dans ce système d'accumulation de crédits, le programme annuel de l'étudiant (PAE), au-delà de la première inscription dans le cycle, sera constitué des UE qu'il n'aurait pas réussies et qu'il doit représenter, ainsi que des UE disponibles en tenant compte bien évidemment de ce qu'il a déjà appris (la progression dans les apprentissages fait que certaines UE constituent des pré-

requis à d'autres, c'est-à-dire qui doivent être acquises préalablement). De manière générale, le programme annuel de l'étudiant est constitué d'une liste d'UE totalisant 60 crédits, à l'exception des étudiants en année terminale de cycle, en répétition de la première année du premier cycle ou en contrat d'allègement, validée par le jury du cycle auquel il est inscrit.

## Et après ?

À la suite des études, une fois votre Master en poche, il est envisageable d'acquérir une qualification plus approfondie en poursuivant un Master de spécialisation, études de second cycle en 60 crédits minimum.

Les étudiants qui le souhaitent peuvent également compléter leur formation par un troisième cycle de Doctorat.

<b>BACHELIER</b>	Un <b>premier cycle de transition</b> de 180 crédits mène au grade académique de bachelier (BA)
<b>MASTER</b>	Un <b>deuxième cycle professionnalisant</b> mène au grade académique de master (MA) 120 crédits à l'exception du master de médecine en 180 crédits.
<b>MASTER de spécialisation</b>	<b>Études spécifiques de deuxième cycle</b> de 60 crédits au moins, complétant une formation préalable de master
<b>FORMATION DOCTORALE et DOCTORAT</b>	Les <b>études de troisième cycle</b> comprennent les formations doctorales et les travaux relatifs à la préparation d'une thèse de doctorat pour un forfait de 180 crédits

# Les Services aux étudiants

## A – Votre campus, au quotidien

### S'installer, s'inscrire

Même après l'inscription, le Service des inscriptions vous est encore utile : certificats, attestations, demande de remplacement de carte d'étudiant perdue, modifications d'inscription, étalement des études, abandons, dérogations, jury universitaire de la Communauté française, sont quelques-unes de ses attributions.

#### Service des inscriptions

Campus du Solbosch, Bâtiment S, niv. 4, Avenue Buyl 87A, 1050 Bruxelles

(Entrée par le hall d'accueil et des inscriptions). Tél. : 02 650 20 00

e-mail : [inscriptions@ulb.ac.be](mailto:inscriptions@ulb.ac.be)

[www.ulb.be/inscriptions](http://www.ulb.be/inscriptions)

### Campus et accès en transports en commun

L'ULB est localisée sur différents sites ou campus à Bruxelles et en Wallonie. Vous trouverez ci-après une description de chacun d'entre eux, ainsi que les liens reprenant des plans dynamiques et les transports en commun qui vous y emmènent :

#### Campus du Solbosch :

[www.ulb.be/campus/solbosch/plan.html](http://www.ulb.be/campus/solbosch/plan.html)

Le Solbosch est le campus principal de l'Université. Il abrite notamment l'administration et les services généraux. On y trouve également la plupart des facultés de sciences humaines, l'École polytechnique de Bruxelles, la grande bibliothèque des sciences humaines et, parmi les musées de l'ULB, le musée de zoologie, la salle d'exposition Allende, le musée de minéralogie et le musée De Ghelderode.

#### Campus de la Plaine :

[www.ulb.be/campus/plaine/plan.html](http://www.ulb.be/campus/plaine/plan.html)

Le campus de la Plaine est situé à moins d'un kilomètre du campus du Solbosch. La Faculté des Sciences et la Faculté de Pharmacie y sont installées. On y trouve aussi les expérimentariums de physique et de chimie, le musée des plantes médicinales et de la pharmacie.

#### Campus Erasme :

[www.ulb.be/campus/erasme/plan.html](http://www.ulb.be/campus/erasme/plan.html)

Le campus Erasme abrite l'Hôpital Erasme et le Pôle Santé, c'est-à-dire la Faculté de Médecine, l'École de Santé publique et la Faculté des Sciences de la Motricité (la Faculté de Pharmacie se trouvant encore à l'heure actuelle à la Plaine). S'y trouvent également l'École d'infirmier(es) (avec la Haute École libre de Bruxelles Ilya Prigogyne), le musée de la médecine et le musée d'anatomie et d'embryologie humaines.

## **ULB-Flagey**

[www.ulb.be/campus/flagey/plan-archi.html](http://www.ulb.be/campus/flagey/plan-archi.html)

ULB-Flagey abrite une partie des activités et enseignements de la Faculté d'Architecture (La Cambre-Horta).

## **ULB-Uccle**

[www.ulb.be/campus/ucclle/plan-traduction.html](http://www.ulb.be/campus/ucclle/plan-traduction.html)

ULB-Uccle accueille le Département de Traduction et Interprétation (ISTI - Cooremans) de la Faculté des Lettres, Traduction et Communication.

## **Campus de Charleroi (Gosselies) :**

[www.ulb.be/campus/biopole/plan.html](http://www.ulb.be/campus/biopole/plan.html)

Le campus de Charleroi, situé sur le site de l'Aéropole de Gosselies accueille le Biopark Charleroi Brussels South. Il abrite notamment l'Institut de biologie et de médecine moléculaires (IBMM), l'Institut d'immunologie médicale (IMI), le Centre de microscopie et d'imagerie moléculaire (CMMI), le Laboratoire de biotechnologie végétale (LBV), plusieurs spin-offs, un incubateur (Wallonia Biotech SA) et le premier centre intégré de vaccinologie en Région wallonne (ImmuneHealth).

## **Campus de Charleroi (Parentville) :**

[www.ulb.be/campus/parentville/presentation.html](http://www.ulb.be/campus/parentville/presentation.html)

Le campus de Charleroi (Parentville) abrite le secrétariat de l'Académie Wallonie-Bruxelles, le Centre de culture scientifique de l'ULB. Des formations et séminaires y sont ponctuellement organisés. Il abrite également l'INEMAP – Institut européen de Management public (SBS -EM), qui propose des formations dans cette discipline.

## **Le site de Treignes :**

[www.ulb.be/campus/treignes/presentation.html](http://www.ulb.be/campus/treignes/presentation.html)

Le site de Treignes accueille l'Écomusée de la région du Viroin.

# **Accès**

## **Accès piétons**

Les campus de l'ULB sont accessibles à pied et des zones piétonnes à l'intérieur des campus sont définies.

Si vous souhaitez connaître le meilleur itinéraire et les cheminements piétons, le Service environnement et mobilité met à votre disposition la carte « modes actifs » publiée par Bruxelles mobilité. Elle reprend une série d'informations destinées aux piétons et aux cyclistes.

Plus d'information : [www.ulb.be/mobilite/pietons.html](http://www.ulb.be/mobilite/pietons.html)

## **Accès à vélo**

Chaque campus de l'ULB est doté de parkings vélos (sécurisés, couverts, ou de simples U).

Localisations : [www.ulb.be/mobilite/Velo.html#parking-velo](http://www.ulb.be/mobilite/Velo.html#parking-velo)

Si vous cherchez des conseils pour vous déplacer, les facilités mises en place pour stationner et vous rafraîchir sur les campus, les options pour louer un vélo ou utiliser des vélos en libre-service, les points de réparation sur les campus, ou simplement vous inscrire à la mailing list des cyclistes de l'ULB : [www.ulb.be/mobilite/Velo.html](http://www.ulb.be/mobilite/Velo.html)

### **Vélo en libre-service**

L'ULB a un accord avec les stations Villo. Elles vous permettent d'effectuer vos trajets à deux-roues à Bruxelles. Tout membre de l'ULB (étudiant et personnel) peut également bénéficier d'une réduction de 50% sur son abonnement Villo ! Plusieurs stations se trouvent à proximité de vos campus :

- Campus du Solbosch : accès 1 (entrée Héger/Buyt) — Accès 11 (entrée Héger/F.D. Roosevelt)
- Campus de la Plaine : Accès 2- Accès 5 – Delta – Cimetière d'Ixelles
- Campus Flagey : place Flagey
- Campus Erasme : accès Métro- route de Lennik

Plus d'informations : [www.ulb.be/mobilite/Velo.html#villo](http://www.ulb.be/mobilite/Velo.html#villo)

### **Accès PMR (personnes à mobilité réduite)**

Dans sa politique de mobilité durable, l'ULB se veut d'assurer une accessibilité et un confort à tous les utilisateurs. Deux services sont également à votre disposition : le SIPP et Étudiants & Handicap.

Pour des informations précises sur les plans d'accessibilité PMR, le stationnement et les facilités mises en place : [ulb.be/mobilite/pmr.html](http://ulb.be/mobilite/pmr.html)

### **Voiture en libre-service (car-sharing)**

L'ULB a développé un partenariat avec la société de carsharing Cambio. Une station Cambio, située sur le campus du Solbosch au 87A avenue Adolphe Buyt, est ainsi à la disposition des membres de la communauté universitaire, à des tarifs préférentiels.

Une station Zen car se situe au 48 avenue Franklin Roosevelt. Zen car est un système de partage de voiture, mais exclusivement de voitures électriques.

Plus d'informations :

[www.ulb.be/mobilite/transports-voitures-partagees.html](http://www.ulb.be/mobilite/transports-voitures-partagees.html)  
[www.cambio.be](http://www.cambio.be) ou [www.zencar.eu/fr](http://www.zencar.eu/fr)

### **Covoiturage (car-pooling)**

Envie de covoiturer ? L'ULB a développé un partenariat avec une plate-forme de covoiturage. Commuty est une plateforme qui offre plusieurs avantages pour trouver des partenaires pour vos déplacements quotidiens. Inscription gratuite avec une adresse ULB.

Plus d'informations : [www.ulb.be/mobilite](http://www.ulb.be/mobilite)

### **Accès en voiture ou à moto**

L'Université, dans le cadre de sa politique de mobilité, encourage l'utilisation des transports en commun pour les déplacements domicile > lieu de travail des membres de son personnel.

Toutefois l'Université met à disposition des parkings réservés aux personnes autorisées. Les étudiants en Master y ont accès à condition de disposer d'une autorisation de parking à demander à la Surveillance générale.

Les campus de l'ULB disposent également de stationnement moto. Pour en savoir plus sur la politique de stationnement et les emplacements de stationnement : [ulb.be/mobilite/stationnement.html](http://ulb.be/mobilite/stationnement.html)

## Se loger

Afin d'accueillir les étudiants dans les meilleures conditions, l'ULB offre un grand nombre de possibilités de logements au sein des résidences universitaires et des résidences privées, sur et hors des campus (plus de 2400 logements).

Les prix varient entre autres suivant l'aménagement et le confort.

Les possibilités sont variées : chambres (les célèbres "kots"), en résidences universitaires ULB ou privées, en internat, en appartements ou maisons communautaires, chambres flats, appartements meublés ou non, studios, appartements ou maisons à partager, ou encore en logements intergénérationnels...

Pour **les résidences universitaires ULB ou privées**, l'étudiant qui souhaite obtenir une chambre doit introduire une demande via le formulaire en ligne ([www.ulb.be/logements/index-surcampus.html](http://www.ulb.be/logements/index-surcampus.html)).

**L'Office du logement de l'ULB** centralise les offres de logement et informe sur les conditions et usages de la location. Ce service met à votre disposition sa base de données.

### Office du Logement

Campus du Solbosch  
Bâtiment F1, Avenue Paul Héger 22, 1050 Ixelles  
Tél. : 02 650 21 73  
e-mail : [office.du.logement@ulb.ac.be](mailto:office.du.logement@ulb.ac.be)  
[www.ulb.be/logements](http://www.ulb.be/logements)

## Se restaurer, partager des espaces de convivialité

### Restaurants et commerces

Il y a plusieurs restaurants universitaires sur les principaux campus de l'ULB qui pratiquent des prix très démocratiques, tout en offrant une carte variée. Pour pouvoir bénéficier du tarif étudiant, il vous suffira de présenter votre carte étudiant à la caisse. Vous trouverez aussi, en fonction du campus où vous vous situez, plusieurs sandwicheries, ainsi que des commerces privés : snacks, librairies, papeterie, photocopies, banque, agence de voyages, et un magasin Oxfam (au Solbosch), sans compter les commerces aux alentours.

### Restaurants universitaires

Localisations, menus de la semaine, etc. :  
[www.ulb.be/services/etudiants/restaurants.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/restaurants.html)

## Urgences et assurances

### La sécurité (Surveillance générale & objets perdus)

Penser aux autres, c'est penser à soi... et vice-versa ! En cas de problème, ayez le bon réflexe : vous subissez ou constatez un problème médical, un accident grave, un incendie, une agression, trouvez un objet suspect, un objet perdu... ? Tout événement de ce genre est du ressort de la Surveillance générale.

**Numéros d'appels d'urgence** (depuis des postes téléphoniques internes et à partir des bornes SOS) :



**7** pour les campus du Solbosch, de la Plaine, et de Charleroi

**22** pour le campus Erasme

**112** pour les autres campus.

#### Bornes SOS Solbosch

[www.ulb.be/campus/solbosch/plan-bornes.html](http://www.ulb.be/campus/solbosch/plan-bornes.html)

#### Bornes SOS Plaine :

[www.ulb.be/campus/plaine/plan-bornes.html](http://www.ulb.be/campus/plaine/plan-bornes.html)

#### Bornes SOS Erasme :

[www.ulb.be/campus/erasme/plan-bornes.html](http://www.ulb.be/campus/erasme/plan-bornes.html)

#### Surveillance générale

Campus du Solbosch, Avenue Buyl 157, (administration) et **121 (dispatching 24h/24h)**, 1050 Bruxelles, Tél. : 02 650 26 14

e-mail : [sg@ulb.ac.be](mailto:sg@ulb.ac.be).

[www.ulb.be/services/etudiants/surveillance-generale.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/surveillance-generale.html)

#### Le Service des assurances

Les étudiants en ordre d'inscription dans les registres de l'ULB sont assurés – dans les limites et conditions des contrats souscrits par l'Université – en accidents corporels pour l'ensemble des activités universitaires en responsabilité civile pouvant leur incomber sur la base de toutes législations ou réglementations belges ou étrangères du chef de dommages causés à des tiers par suite d'erreurs, négligences, omissions, imprudences ou autres similaires qui leur seraient imputables en assistance (maladie, accident et rapatriement), lors de séjours à l'étranger dans le monde entier pour les besoins de leurs activités universitaires. La couverture d'assurance en accidents corporels et assistance est complémentaire aux prestations légales de la mutualité.

#### Assurances étudiants

[www.ulb.be/services/etudiants/assurances-etudiants.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/assurances-etudiants.html)

## B – Des aides, tout au long de vos études

### Se faire épauler

#### Le Service social étudiants (SSE)

**Le Service social étudiants vous accueille et vous accompagne durant toute l'année. Il peut vous venir en aide ponctuellement ou durant toute la période de vos études. Sa mission ? Démocratiser l'accès aux études et aider à la réussite par un accompagnement spécifique.**

Il peut vous écouter, vous conseiller, vous informer, vous orienter. Il peut aussi vous accompagner dans vos démarches vis-à-vis d'organismes extérieurs (Communauté française, CPAS, Allocations familiales...) et vous soutenir financièrement le cas échéant. Le SSE propose diverses formes d'aide financière non remboursable : bourses d'études, intervention dans l'achat de livres et syllabus, frais de mémoire, loyer, informatique, transports en commun, repas, etc., ainsi que des prêts d'études (en collaboration avec l'Union des anciens étudiants de l'ULB-UAE), remboursables 2 ans après la fin de vos études et sans intérêt.

Des réductions de minerval peuvent être octroyées. Les demandes doivent être introduites dès début juillet et pour la fin de l'année au plus tard. Le paiement des 10% des frais d'inscription doit être effectué au plus tard le 31 octobre 2016, le restant dû pour le 4 janvier 2017 (voir les conditions sur le site du Service des inscriptions).

Pour toute sollicitation d'une aide financière, la demande doit être introduite à partir du 1er juillet 2016.

**Le Service social étudiants est donc ouvert sans a priori à TOUS les étudiants.** D'aucuns auront droit – vu leur situation personnelle et/ou familiale difficile – à une aide structurelle tout au long de leurs études (bourses). Pour d'autres, qui vivent des difficultés temporaires ou font face à une situation inédite sans pour autant vivre une situation sociale extrême, des avantages ciblés peuvent être octroyés.

**Les étudiants à besoin spécifique** (en situation de handicap, de maladie ou de trouble des apprentissages, artistes ou sportifs de haut niveau, étudiants entrepreneurs) peuvent bénéficier d'un encadrement particulier. N'hésitez dès lors jamais à frapper à la porte du SSE pour poser vos questions et savoir si vous pouvez, vous aussi, bénéficier de tel ou tel avantage. Vous pourrez également être redirigés vers d'autres services de l'ULB, le cas échéant.

#### Service social étudiants

Campus du Solbosch, Bâtiment S, niveau 5  
Avenue Buyl, 87A, 1050 Bruxelles, Tél. : 02 650 20 14  
e-mail : [sse@admin.ulb.ac.be](mailto:sse@admin.ulb.ac.be)  
[www.ulb.be/dscu/servicesocial/index-sse.html](http://www.ulb.be/dscu/servicesocial/index-sse.html)

**Dans le cadre d'une demande de logement universitaire**, le Service social peut vous donner un accès prioritairement pour autant que vous soyez dans une situation imprévisible et exceptionnelle. Le SSE peut également réduire le montant du loyer.

**ULBJob centralise des offres d'emploi** pour les étudiants de l'ULB qui assurent eux-mêmes une partie de leur budget. En période de blocus, une allocation « bloque » peut compenser l'interruption des activités.

## Étudiants et Handicap (CEFES)

Vous désirez entreprendre des études et vous avez des besoins spécifiques liés à une déficience avérée, un trouble spécifique d'apprentissage ou une maladie invalidante et vous pensez que cette situation peut avoir un impact sur vos études. Le cursus universitaire est le même pour tous. Mais vous avez le droit à des aménagements raisonnables, une aide spécifique, un soutien et ce, en fonction de vos besoins. Pour cela, vous pouvez obtenir une reconnaissance de votre situation d'Étudiant à Besoin Spécifique (EBS) – étudiant en situation de handicap (ESH).

Infos : [www.cefes.be](http://www.cefes.be) (Étudiants et Handicap)

## Le Service InfOR-études

Les conseillers en information d'InfOR-études vous renseignent sur toute question relative à vos études, à la vie étudiante, aux services de l'ULB, à notre offre de formation, aux débouchés professionnels de nos filières... et ce, à tout moment de l'année.

Vous vous interrogez sur votre choix d'études ? Vous souhaitez vous réorienter ou encore que vous désirez un accompagnement dans votre processus de choix de Master ? Notre équipe de conseillers en information et/ou (ré)orientation vous accompagne durant tout votre parcours académique.

### InfOR-études

Campus du Solbosch, Bâtiment S Niveau 4 bureau S.4.102

Avenue Buyl, 87A 1050 Bruxelles (entrée par le hall d'accueil et des inscriptions)

Permanence et accueil des visiteurs :

- Du 1er juillet au 30 septembre: du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

- Du 1er octobre au 30 juin : du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et le mercredi de 13h30 à 16h

Permanence téléphonique au 02 650 36 36. Du lundi au vendredi, de 13h30 à 16h

e-mail : [infor-etudes@ulb.ac.be](mailto:infor-etudes@ulb.ac.be)

[www.ulb.be/de/infor-etudes](http://www.ulb.be/de/infor-etudes)

## Se soigner et s'épanouir

### Le Service médical

Le Service médical de l'ULB, situé sur le campus du Solbosch, vous propose des consultations de médecine générale (y compris les prises de sang) et spécialisée (dermatologie, gynécologie, psychiatrie, cardiologie, gastro-entérologie, médecine du sport). Il offre également un service de soins infirmiers et de kinésithérapie. Ces consultations sont intégralement remboursées par votre

mutuelle. **Horaire** : du lundi au vendredi de 8h à 18h30 (jusqu'à 18h durant les congés).

### **Service médical**

Campus du Solbosch, Bâtiment M  
Avenue Paul Héger 28, 1050 Ixelles, Tél. : 02 650 29 29  
[www.ulb.be/services/etudiants/service-medical.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/service-medical.html)

### **L'asbl Aimer à l'ULB**

Aimer à l'ULB est un centre de planning familial où vous trouverez toute l'année de l'information et où l'on vous recevra en consultation au sujet de la contraception, la grossesse, l'avortement, les infections sexuellement transmissibles (dépistage et traitement) ;

- des pilules du lendemain et des tests de grossesse ;
- des consultations psychologiques et psychothérapeutiques ;
- des consultations juridiques et de médiation familiale ;
- des activités de prévention concernant la vie sexuelle et affective.

Aimer à l'ULB est ouvert à toutes et tous et en toute confidentialité, du lundi au vendredi de 9h à 19h, et le samedi de 9h30 à 12h30, même pendant les congés scolaires.

### **Aimer à l'ULB**

Campus du Solbosch, Avenue Jeanne 38, 1050 Bruxelles,  
Tél. : 02 650 31 31, Fax : 02 649 86 47, e-mail : [aimer@ulb.ac.be](mailto:aimer@ulb.ac.be)  
[www.ulb.be/services/etudiants/aimer-a-ulb.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/aimer-a-ulb.html)  
[www.aimerulb.be](http://www.aimerulb.be)

### **PsyCampus**

PsyCampus est un service de consultation psychologique qui vous accueille en cas de difficultés personnelles, familiales, ou en rapport avec la vie universitaire.

### **PsyCampus**

Campus du Solbosch  
Avenue Buyl 127, 1050 Bruxelles  
Tél. : 02 650 20 25  
e-mail : [psycampus@ulb.ac.be](mailto:psycampus@ulb.ac.be)  
[www.ulb.be/services/etudiants/psy-campus.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/psy-campus.html)  
[www.ulb.be/assoc/ssm/index.html](http://www.ulb.be/assoc/ssm/index.html)

## **Accueillir vos enfants**

### **Les Crèches**

L'Université met à disposition des étudiants un lieu d'accueil sur le campus du Solbosch pour leurs enfants de 2 à 36 mois. L'Hôpital Erasme accueille également les enfants de 0 à 3 ans. Les places sont attribuées en fonction des disponibilités, selon les critères de l'ONE.

#### **Crèche de l'ULB**

Campus du Solbosch  
Bâtiment G  
Avenue Depage 15, 1000 Bruxelles  
e-mail : [creche.solbosch@ulb.ac.be](mailto:creche.solbosch@ulb.ac.be)  
Tél. : 02 650 24 42 -40 02  
[www.ulb.be/services/etudiants/creche.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/creche.html)  
[www.ulb.be/dscu/creche](http://www.ulb.be/dscu/creche)

#### **Crèche Erasme asbl**

Campus Erasme  
Bâtiment 6  
Route de Lennik 808, 1070 Bruxelles  
Tél. : 02 555 64 57  
[www.erasme.ulb.be](http://www.erasme.ulb.be) (requête : crèche)

## C – Étudier, en mettant toutes les chances de son côté

### Promotion de la réussite

À l'ULB, votre réussite est notre priorité. Une nouvelle manière de travailler, des quantités de matières plus importantes que dans l'enseignement secondaire, une autodiscipline à acquérir... Tous ces éléments, et d'autres encore, pourraient rendre votre travail d'étudiant un peu plus compliqué que ce que vous connaissiez jusqu'alors. Chacune des facultés a développé de nombreux dispositifs d'aide et vous trouverez au sein de celles-ci, ou de façon centrale, des lieux ou des personnes qui vous orienteront au mieux parmi tous les moyens à votre disposition pour vous accompagner vers la réussite :

- Un service d'information et d'orientation,
- Des personnes ressources et des coachs facultaires,
- Des remédiations,
- Des guidances,
- Le centre de méthodologie universitaire (CMU),
- Des exercices en ligne pour réviser la matière vue dans l'enseignement secondaire,
- Un entraînement à la recherche documentaire (projet Sherpa) et un accompagnement dans vos recherches et travaux (service EUREKA) dans les bibliothèques (voir ci-dessous),
- des cours de soutien en langues à la F9 Languages in Brussels (voir ci-dessous Le Plan Langues)...

N'hésitez pas à contacter votre secrétariat facultaire ou le Service InfOR-études pour connaître le détail de ces aides possibles.

### Notes de cours en ligne

L'ULB a été pionnière dans le domaine de l'e-learning en Communauté française en ouvrant son campus virtuel dès 1998. Depuis cette époque, étudiants et enseignants disposent d'un environnement centralisé, souple et simple à prendre en main, pour l'apprentissage en ligne ou le support à l'enseignement présentiel.

Le décret Paysage prévoit la mise à disposition par les universités, sur leur site intranet, d'un certain nombre de supports de cours (notamment, les syllabus). À l'ULB, vous trouverez la copie électronique de ces supports sur l'Université Virtuelle (voir page 9). Les documents présents dans le dossier intitulé « Supports de cours disponibles aux PUB » sont disponibles en version imprimée reliée aux Presses universitaires de Bruxelles (PUB) ([www.ulb.ac.be/pub](http://www.ulb.ac.be/pub) + voir ci-après).

Si vous êtes boursier, vous pouvez bénéficier de la gratuité de ces supports de cours aux PUB. Il vous suffit de faire la demande d'une carte 'COF' auprès du Service social étudiants.

## Accès aux salles informatiques

Les étudiants ont à leur disposition des salles informatiques, situées sur les campus du Solbosch, de la Plaine, Erasme et sur le site ULB-Flagey (Salles d'ordinateurs du Parc Didactique Informatique -PADI). Les conditions d'accès aux salles sont régies par un règlement général et pour certaines par des conditions supplémentaires.

<http://padi.ulb.ac.be>

## Bibliothèques de l'ULB (Library & Learning Centers)

C'est en pensant à vos besoins en termes d'apprentissages que l'ULB est actuellement en train de déployer les Library & Learning Centers sur ses campus. Conçus comme de véritables lieux de vie adossés aux fonctions traditionnelles des bibliothèques, les Library & Learning Centers ne se contentent pas de vous donner accès à nos collections de documents, mais vous offrent également des infrastructures de travail et d'étude adaptées à vos pratiques. En outre, ils hébergent différents services de support qui vous accompagneront tout au long de votre parcours à l'ULB :

- **SÉSAME** : comme son nom l'indique, SÉSAME vous donne les premières clés pour vous orienter sur les différents campus, repérer vos locaux de cours, salles informatiques et tout autre service utile. Les équipes de SÉSAME sont également à votre disposition dans chaque bibliothèque pour vous aider à trouver l'horaire d'un cours, vous expliquer comment vous connecter au wifi, accéder à votre mail, à MonULB ou encore à l'Université Virtuelle. Enfin, SÉSAME vous donne les indications utiles pour rechercher un livre ou un article spécifique, et assure le prêt de documents.

- **EUREKA** : EUREKA vous aide dans vos recherches documentaires, qu'il s'agisse de trouver un article, un livre, ou de repérer les publications disponibles sur un sujet dans le cadre de la préparation de vos travaux. N'hésitez pas à vous présenter spontanément au service EUREKA de votre bibliothèque en cas de difficulté. Le cas échéant vous serez orienté vers la guidance ou la formation documentaire adaptée à vos besoins. Vous y recevrez également les premières clés pour présenter une bibliographie cohérente, comprendre comment éviter le plagiat, ou encore télécharger, sauvegarder et/ou imprimer les documents que vous avez repérés.

- **Aide en ligne et tutoriels** : un formulaire accessible sur le site des Archives & Bibliothèques vous permet d'obtenir des renseignements pratiques sur le fonctionnement des bibliothèques ou une première aide à la recherche de documents. Un cours d'initiation à la recherche documentaire (DOCUPOLE) et un tutoriel en ligne permettant de préparer une recherche documentaire dans le cadre d'un mémoire (sciences humaines) sont quant à eux disponibles sur l'Université Virtuelle (dossier « Formations transversales »).

**Des formations à la recherche documentaire** en présentiel complètent l'offre d'accompagnement que nous vous proposons.

Outre les services d'aide décrits plus haut, les bibliothèques mettent à votre disposition **des espaces et des outils** pensés pour vous permettre d'étudier, préparer vos travaux ou tout simplement prendre connaissance des documents qui vous sont utiles dans des conditions optimales. Vous y trouverez

notamment : des espaces aménagés afin que vous puissiez travailler ou étudier de la manière qui vous convient le mieux (individuellement ou en groupe), des séminaires et des salles de formation ; des PC pour la consultation des collections électroniques, un accès internet et un réseau wifi; des photocopieurs et, dans certaines bibliothèques, un scanner et/ou une machine multifonction (copies, impressions, scans).

Dans le cadre de vos études, vous serez amenés à vous documenter sur votre domaine et à faire des recherches bibliographiques pour vos travaux ou votre mémoire. Notre rôle est de veiller à vous fournir les documents imprimés ou électroniques qui vous seront utiles tout au long de votre parcours à l'ULB.

## **Les bibliothèques vous accueillent sur les campus :**

### **Campus du Solbosch**

Bibliothèques des Sciences humaines : Bâtiment NB, Tél. : 02 650 23 77  
 Bibliothèque des Sciences et Techniques : Bâtiment D, Avenue Depage 30  
 Tél. : 02 650 20 54  
 Bibliothèque de Droit : Bâtiment H, 2e niveau — Tél. : 02 650 39 25

### **Campus de la Plaine**

Bibliothèque de Pharmacie : Bâtiment BC — Tél. : 02 650 51 48

### **Campus Erasme**

Bibliothèque des Sciences de la santé: Bâtiments GE et D, Tél. : 02 555 61 70/46 89

### **ULB-Flagey**

Bibliothèque d'Architecture : Place Flagey, 19 Tél. : 02 643 66 68

### **ULB-Uccle**

Bibliothèque de Traduction et d'interprétation :  
 Rue Hazard, 34, 1180 Bruxelles, Tél. : 02 340 11 63  
 Pour toutes les bibliothèques : [www.bib.ulb.ac.be](http://www.bib.ulb.ac.be)

### **ULB-Gosselies**

Bibliothèque de l'Institut de Biologie et de Médecine Moléculaires (IBMM) : Rue des Professeurs Jeener et Brachet, 12 Niveau 1 — Local AS1.303 Tél. : 02 650 96 71  
 Pour toutes les bibliothèques : [www.bib.ulb.ac.be](http://www.bib.ulb.ac.be)

## **Carte « de lecteur »... et « carte de paiement et d'accès »**

C'est votre carte d'étudiant qui vous sert de « carte de lecteur ». Il existe par ailleurs une carte à puce anonyme, qui est une « carte de paiement et d'accès », en vente dans les bibliothèques. Vous pourrez l'utiliser pour diverses applications d'accès (bibliothèque des sciences de la santé, parkings, salles informatiques...) et pour le paiement des photocopies dans les bibliothèques.

## **Les lieux d'étude à votre disposition**

Étudier dans de bonnes conditions de concentration n'est pas toujours chose aisée. Consciente de ce problème, l' Université a multiplié les lieux collectifs où l'étude individuelle est possible au cœur du campus, dans la convivialité et le respect de ses condisciples. En plus des lieux disponibles toute l'année dans les bibliothèques, des salles d'étude supplémentaires sont donc ouvertes durant les périodes de blocus et d'examens.

Horaires et lieux : voir sur [www.monulb.be](http://www.monulb.be) et [www.ulb.be/dscu/lieux-etude.html](http://www.ulb.be/dscu/lieux-etude.html)

## Le Plan Langues

Le Plan Langues constitue une belle opportunité que l'ULB propose pour aider ses étudiants en Bachelier dans l'apprentissage des langues : le néerlandais et l'anglais, qui sont insérés essentiellement dans les programmes de Bachelier. Pour permettre aux étudiants plus faibles de suivre avec profit ces enseignements, des cours de remise à niveau sont organisés gratuitement à la F9 Languages in Brussels, dès la rentrée en 1re année du 1er cycle.

[www.ulb.be/enseignements/planlangues/index.html](http://www.ulb.be/enseignements/planlangues/index.html)

## Les tables de conversation

Le CIDLV (Centre interfacultaire de didactique des langues vivantes) organise des tables de conversation en anglais, italien, espagnol, français et néerlandais selon le principe « 1 jour, 1 langue, pendant 1 heure ». Ouvertes à tous les membres de la Communauté universitaire, elles sont entièrement gratuites. Aucune inscription n'est nécessaire, il suffit de se présenter à l'heure de la table devant le local (les tables sont limitées à 12 personnes). Elles sont animées par des « native speaker » et les sujets de discussion sont déterminés d'après les centres d'intérêt des participants. Pour pouvoir profiter pleinement de ces tables de conversation, les participants doivent avoir, au minimum, un niveau A2 sur l'échelle du CECR (Cadre européen commun de référence pour les langues).

[www.ulb.be/enseignements/planlangues/index.html](http://www.ulb.be/enseignements/planlangues/index.html)

## Les tandems

Il s'agit d'un échange linguistique entre pairs qui permet de développer de manière originale vos compétences dans une langue étrangère grâce à des contacts privilégiés avec un(e) étudiant(e) dont la langue maternelle est celle dans laquelle vous désirez vous perfectionner. En retour, vous aidez votre « partenaire-Tandem » à s'améliorer dans votre propre langue maternelle. Comment ? Vous organisez 15 rencontres de 2h avec votre partenaire et vous rédigez quelques travaux écrits. Un-e assistant-e vous suivra pendant tout votre parcours.

<http://tandems.ulb.ac.be/new/>

## Les cours de français langue étrangère (FLE)

Afin d'améliorer les connaissances linguistiques des étudiants internationaux, l'Université offre un large éventail de cours de français, avant la rentrée universitaire et pendant l'année académique.

[www.ulb.be/enseignements/cours-francais/](http://www.ulb.be/enseignements/cours-francais/)

## Location de matériel audio-visuel

Dans le cadre d'activités académiques se déroulant sur les campus de l'Université, la Cellule Auditoires met à la disposition de la communauté universitaire du matériel audio-visuel mobile tel que : data-projecteurs, enregistreurs, lecteurs DVD, écrans...

[www.cte.ulb.ac.be](http://www.cte.ulb.ac.be)

## Les Archives et la Réserve précieuse

Les Archives de l'ULB rassemblent, traitent et conservent l'ensemble des documents officiels et administratifs de l'Université, ainsi que de très nombreux fonds historiques. La Réserve précieuse conserve livres et documents rares et précieux, relatifs notamment à l'histoire de la ville et de l'imprimé, ainsi que les fonds d'archives de différents donateurs. Les Archives et la Réserve précieuse conservent aussi une importante collection d'œuvres d'art et sont par ailleurs un centre de recherche sur l'histoire de l'Université.

Les deux unités sont ouvertes à l'ensemble de la communauté universitaire.

Plus d'information :

Tél. : 02 650 25 22 (Archives) - 02 650 23 24 (Réserve précieuse)

E-mail : [archives@ulb.ac.be](mailto:archives@ulb.ac.be)

[www.bib.ulb.ac.be/fr/bibliotheques/archives-de-lulb/](http://www.bib.ulb.ac.be/fr/bibliotheques/archives-de-lulb/)

[www.bib.ulb.ac.be/fr/bibliotheques/reserve-precieuse/index.html](http://www.bib.ulb.ac.be/fr/bibliotheques/reserve-precieuse/index.html)

## Les Éditions de l'Université de Bruxelles

Les Éditions de l'Université de Bruxelles publient une vingtaine de nouveautés par an et comptent quelque deux cents titres au catalogue, répartis en une quinzaine de collections. Les ouvrages des Éditions sont en vente dans les principales librairies. Les Éditions de l'Université de Bruxelles offrent aussi un service de commande en ligne accessible depuis leur site.

[www.editions-universite-bruxelles.be](http://www.editions-universite-bruxelles.be)

## Les Presses universitaires de Bruxelles asbl (Librairies)

Les Presses universitaires de Bruxelles (PUB) publient et vendent des notes de cours (syllabus) réalisées en étroite collaboration avec les professeurs de l'ULB. Les deux librairies des PUB proposent les livres recommandés par les professeurs, les colis syllabus, mais aussi toute une sélection d'ouvrages scientifiques, médicaux, juridiques, de sciences humaines, de romans, ainsi qu'une large gamme de produits siglés ULB.

Par ailleurs, les PUB offrent un service d'impression de qualité pour les travaux personnels, mémoires, thèses, affiches...

### PUB-Campus du Solbosch

Bâtiment V

Avenue Paul Héger 42, 1000 Bruxelles

e-mail : [pwillema@ulb.be](mailto:pwillema@ulb.be)

[www.ulb.be/pub](http://www.ulb.be/pub)

### PUB-Campus Erasme

Bâtiment C

Route de Lennik 808, 1070 Bruxelles

Tél. : 02 555 64 29

e-mail : [nquevy@ulb.be](mailto:nquevy@ulb.be)

[www.ulb.be/pub](http://www.ulb.be/pub)

## Le Service de mobilité étudiante

Les programmes de mobilité étudiante vous permettent de passer tout ou partie d'une année académique dans une université étrangère en Europe, au Canada, au Japon, etc. C'est un moyen extraordinaire d'élargir votre horizon culturel et de perfectionner votre connaissance des langues.

### Le Service de mobilité étudiante

Campus du Solbosch, Bâtiment S, niveau 5

Étudiants « outgoing » & « incoming » : Tél. : 32 2 650 42 23

Étudiants « outgoing » : Tél. : 32 2 650 44 43

Étudiants « incoming » : Tél. : 32 2 650 25 16

e-mail : [mobilite@ulb.be](mailto:mobilite@ulb.be)

[www.ulb.be/sme](http://www.ulb.be/sme)

## D – Vivre l'Université, intensément

### S'informer

#### Act'ULB... Radio campus... Esprit libre... L'agenda... Réseaux sociaux

**Act'ULB** est le portail info du site Web de l'ULB. Vous pouvez retrouver, au quotidien, ce qui fait l'actualité institutionnelle de notre Université au travers de petites brèves, de podcasts, de documents joints et de liens divers et variés. **La Lettre aux étudiants** est un zoom mensuel sur les événements de nos campus, les infos pratiques utiles dans votre vie d'étudiant, etc., envoyée directement dans votre boîte mail. **Radio Campus** est la radio de l'ULB qui émet sur le 92,1 FM. Elle donne notamment l'occasion aux étudiants de réaliser des émissions ou de présenter des journaux d'information. **Esprit libre**, le magazine trimestriel de l'ULB (disponible également en ligne) est le reflet du dynamisme de notre institution en matière de recherche, d'enseignement et d'implication dans la société. Quant à l'**Agenda électronique**, il vous permettra d'anticiper les nombreuses activités (conférences, théâtres, expos, colloques) qui jalonnent l'année académique. L'ULB est également bien présente sur **les réseaux sociaux** : Facebook, Twitter, etc.

#### Radio campus

Campus du Solbosch, Bâtiment F1, niveau 5  
Avenue Paul Héger 22, 1000 Bruxelles, Tél. : 02 640 87 17  
e-mail : [info@radiocampus.be](mailto:info@radiocampus.be)  
<http://www.radiocampus.be>

#### Infos sur les autres supports d'information :

[www.ulb.be/dre/com/infopub.html](http://www.ulb.be/dre/com/infopub.html)

### S'impliquer

#### Le Bureau des étudiants administrateurs (BEA)

Le BEA représente les étudiants de l'ULB et défend leurs droits au sein de différents organes décisionnels. Il est l'interlocuteur des autorités académiques et de la Communauté française par le biais de la Fédération des Étudiant(e)s Francophones (FEF — dont il est membre).

Il a également pour mission d'informer les étudiants sur leurs droits et de les soutenir dans des processus de recours éventuels — par exemple en matière d'inscription ou d'aide sociale.

Le BEA soutient également le développement de projets étudiants au sein de l'ULB et en subsidie régulièrement.

#### BEA

Campus du Solbosch, Avenue Héger 42 (niveau 4), 1050 Bruxelles.  
e-mail : [ulb.bea@gmail.com](mailto:ulb.bea@gmail.com), <http://bea.ulb.be/bea>

#### Les cercles et associations étudiantes

Des baptêmes à l'organisation de conférences, en passant par des projets solidaires, des séances de cinéma, ou autres activités, les cercles et associa-

tions étudiantes tiennent une part importante dans la vie à l'Université. Les activités folkloriques sont souvent drôles, jamais obligatoires. Près de 80 cercles et associations (interfacultaires, facultaires, de section, régionaux, politiques, étrangers et socioculturels) sont actuellement enregistrés par le Conseil d'administration de l'Université. Vous serez certainement contactés au cours de votre parcours par l'un ou l'autre de ces cercles : à vous de décider d'y prendre part !

### **Associations étudiantes**

[www.ulb.be/ulb/folklore/folklore.html](http://www.ulb.be/ulb/folklore/folklore.html)

## **S'impliquer pour réduire son empreinte environnementale**

### **• Le Service environnement et mobilité**

- Le service environnement et mobilité (SE&M) a pour mission de piloter la politique de développement durable de l'ULB pour l'ensemble de ses sites.
- **Au niveau de l'environnement**, l'ULB s'est engagée au travers de sa politique environnementale à évaluer et à réduire l'impact de ses activités dans 13 domaines d'actions. L'ULB a été certifiée entreprise écodynamique deux étoiles pour le campus du Solbosch.

Plus d'information :

Tél. : 02 650 30 25, E-mail : [environnement@ulb.ac.be](mailto:environnement@ulb.ac.be)

[www.ulb.be/environnement](http://www.ulb.be/environnement)

- **Au niveau de la mobilité**, l'ULB s'est engagée au travers de sa politique de mobilité durable à réduire l'empreinte environnementale liée à ses activités de transports par la promotion des modes de transport doux, à aménager l'espace public des campus afin d'assurer une accessibilité et un confort à tous les utilisateurs et à peser dans les débats politiques pour des aménagements urbains de qualité.

Plus d'information :

Tél. : 02 650 30 25, E-mail : [environnement@ulb.ac.be](mailto:environnement@ulb.ac.be)

[www.ulb.be/mobilite](http://www.ulb.be/mobilite)

### **Le Student Green Office**

Le Student Green Office (SGO) est une structure dirigée par des étudiants et soutenue par les autorités de l'ULB via le Service Environnement et Mobilité. En harmonie avec la politique de développement durable menée par le Service Environnement et Mobilité, le Student Green Office est attentif à valoriser les bonnes pratiques environnementales, à sensibiliser et impliquer la communauté universitaire au défi environnemental, etc. Disposant d'un budget de la part de l'Université, le SGO peut efficacement mener à bien ces missions. L'équipe, composée d'étudiant(e)s change d'ailleurs périodiquement. Vous avez envie de vous impliquer dans le développement durable de l'ULB, de faire partie de notre communauté ou simplement de nous transmettre des idées ou des problèmes que vous avez relevés ? Contactez-nous !

Facebook : <https://www.facebook.com/ULBenvironnement>

e-mail : [environnement@ulb.ac.be](mailto:environnement@ulb.ac.be)

# Travailler

## ULBJob

Garde d'enfants, cours particuliers, travaux de secrétariat, informatique...  
ULBJob centralise des offres d'emploi pour les étudiants de l'ULB qui assurent ainsi eux-mêmes une partie de leur budget.

## ULBJob

Campus du Solbosch, Bâtiment S, niveau 5, Avenue Buyl 87A, 1050 Bruxelles  
e-mail: [ulbjob@ulb.ac.be](mailto:ulbjob@ulb.ac.be), [www.ulb.be/services/etudiants/ulb-jobs.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/ulb-jobs.html)

## Tutorat (Asbl Schola ULB)

Schola ULB est une asbl qui organise du soutien scolaire pour des élèves défavorisés à Bruxelles (primaire et secondaire). Elle engage des étudiants à partir de la BA1, motivés par le projet et aimant partager leurs connaissances, pour épauler les élèves, par petits groupes, dans les écoles.

## Schola ULB

Tél.: 02 650 36 44, e-mail: [info@schola-ulb.be](mailto:info@schola-ulb.be)  
[www.ulb.be/services/etudiants/tutor.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/tutor.html), [www.schola-ulb.be](http://www.schola-ulb.be)

# Se cultiver, se divertir

## ULB Culture

ULB Culture programme, accueille et soutient des manifestations culturelles sur les principaux campus de l'ULB: expositions, théâtre, musique, ciné-club... et organise des ateliers culturels: chœur, orchestre, musique du monde, théâtre, cinéma et comédie musicale. ULB Culture loue ou met à disposition des infrastructures culturelles (Salle Delvaux et Salle de Répétition) et gère la principale salle d'exposition de l'Université, la Salle Allende.

ULB Culture a des partenaires culturels, proposant ainsi aux membres de la communauté universitaire des tarifs préférentiels toute l'année. L'inscription à la newsletter ULB Culture vous permet de participer aux concours qui offrent chaque mois la possibilité de gagner des places gratuites!

## ULB Culture

Campus du Solbosch, Bâtiment F1,  
Niveau 4, Avenue Paul Héger 22,  
1000 Bruxelles  
Tél.: 02 650 37 65  
e-mail: [culture@ulb.ac.be](mailto:culture@ulb.ac.be)  
[www.ulb.be/culture](http://www.ulb.be/culture)

## Le Réseau des musées de l'ULB

**Le Réseau des musées de l'ULB** fédère 13 musées et collections de l'Université, répartis sur 4 sites bruxellois (Auderghem, Erasme, Plaine, Solbosch) et 2 sites wallons (Charleroi-Parentville, Treignes). Le Réseau édite une Lettre d'information trois fois par an, téléchargeable sur sa page de même que toutes les informations relatives à ses activités et à celles de ses membres.

## Réseau des musées de l'ULB

[www.ulb.be/musees/](http://www.ulb.be/musees/)

## PointCulture ULB

Situé au cœur du campus du Solbosch, PointCulture ULB c'est le rendez-vous incontournable des amateurs de toutes les musiques, des cinéphiles, des mordus de jeux vidéo. Chaque semaine, il s'y passe quelque chose de neuf et d'original dans une atmosphère conviviale : concerts, rencontres musicales, conférences, expositions, projections... Tout simplement, un lieu où la culture est à vivre ! Inscription gratuite sur simple présentation de la carte d'identité et de la carte d'étudiant.

Ouvert mardi, mercredi, vendredi et samedi de 11h à 18h30.

### PointCulture ULB Ixelles

Campus du Solbosch, bâtiment U, Tél. 02 737 19 61  
e-mail : [ulb@pointculture.be](mailto:ulb@pointculture.be)  
[www.pointculture.be](http://www.pointculture.be)

## Garder la forme !



### ULB Sports

Pour 50 euros par an (hors intervention mutuelle), la Carte de Sports vous permet de participer aux activités sportives organisées sur les campus Solbosch et Erasme ainsi que dans d'autres lieux d'activités (piscine...).

**Au programme : une cinquantaine d'activités sportives (Zumba, Basketball, Escrime, Badminton, Cheerleading...).**

#### - Étudiants à besoins spécifiques-Sportif de haut niveau :

L'ULB Sports vous propose un soutien académique, sportif et social pour vous permettre de combiner votre double carrière étude et sport de haut niveau.

#### - ULB OWLS :

Vous pratiquez une activité sportive en club ? Rejoignez les équipes de l'ULB et défendez nos couleurs dans les Championnats « Interuniversitaires ».

#### - 10 Km de l'ULB (dimanche 23/04/2017) :

6e édition de cette course conviviale qui permet de récolter des fonds pour la recherche scientifique à l'ULB. Infos : [www.10kmulb.org](http://www.10kmulb.org)

#### Infos – Contacts :

Permanences Sports :

- Campus du Solbosch, Bâtiment F1, niveau 2, Avenue Paul Héger 22, 1000 Bruxelles
- Campus Erasme, Bâtiment O, local O.2.305A

#### Suivez-nous...

[www.ulbsports.eu](http://www.ulbsports.eu) / <https://www.facebook.com/ulbsports> / [@ULBSports](https://twitter.com/ULBSports) / MonULB – Appli « ULB Sports » / [ulbsports@admin.ulb.ac.be](mailto:ulbsports@admin.ulb.ac.be)

## ULB... demain Alumni !

Vous n'y êtes pas encore, mais il n'est jamais trop tôt pour y penser ! Après votre diplôme, pour rester en contact avec vos anciens camarades d'études, en savoir plus sur les dernières avancées scientifiques dans votre domaine, être régulièrement informés des activités de votre Alma Mater... devenez Alumni !

[www.ulb.be/alumni/](http://www.ulb.be/alumni/)

## **Quelques liens utiles**

### **Présentation de l'ULB,**

[www.ulb.be/ulb/presentation](http://www.ulb.be/ulb/presentation)

### **Documents officiels, statuts, règlements, etc.**

[www.ulb.be/ulb/greffe/documents/index.html](http://www.ulb.be/ulb/greffe/documents/index.html)

### **Pages thématiques dédiées aux étudiants**

[www.ulb.be/ulb/bienvenue/etudiants.html](http://www.ulb.be/ulb/bienvenue/etudiants.html)

### **S'informer sur les études**

[www.ulb.be/de/infor-etudes](http://www.ulb.be/de/infor-etudes)

### **Sécurité de l'information**

[www.ulb.be//ulb/secu-info/reglesulb/reglesulb.html](http://www.ulb.be//ulb/secu-info/reglesulb/reglesulb.html)

### **ULB engagée**

[www.ulb.be/solidaire/engagee.html](http://www.ulb.be/solidaire/engagee.html)

